



CAISSE DE PEREQUATION - FRAIS D'ARBITRAGE SAISON 2020/2021

N°	PAR DIVISION / CLUB	D1	D2	D3	Féminines	Jeunes		TOTAL
						U17	U15	
01	AIGNAN (E.S.A.M.)	-85	16					Vous devez à la caisse -69
02	AUCH FOOTBALL							
03	AUBIET	-6	7	-14				Vous devez à la caisse -13
04	A.A.F.C			19				La caisse vous doit 19
05	CASTERA VERDUZAN	-21		-7			-8	Vous devez à la caisse -36
06	COLOGNE	17						La caisse vous doit 17
07	CONDOM F.C.			-7				Vous devez à la caisse -7
08	DURAN		-1	-14				Vous devez à la caisse -15
09	EAUZE	35	41					La caisse vous doit 76
10	FLEURANCE L.S. (NORD LOM.)	-53						Vous devez à la caisse -53
11	GIMONT + A.G.S.	44	-13				-8	La caisse vous doit 23
12	ISLE JOURDAIN		-13					Vous devez à la caisse -13
13	LAYMONT			11				La caisse vous doit 11
14	FORZA L.S.J.	-49					24	Vous devez à la caisse -25
15	LECTOURE			-28				Vous devez à la caisse -28
16	LOMBEZ			-7				Vous devez à la caisse -7
17	MANCIET	40		16				La caisse vous doit 56
18	MARSAN		-17					Vous devez à la caisse -17
19	MAUVEZIN		-17					Vous devez à la caisse -17
20	MIRADOUX		10					La caisse vous doit 10
21	MIRANDE	12	-13	-7				Vous devez à la caisse -8
22	MONFERRAN SAVES		10	11				La caisse vous doit 21
23	PAULHAC	-12						Vous devez à la caisse -12
24	PAVIE		-1					Vous devez à la caisse -1
25	PESSOULENS							
26	PUJAUDRAN			5				La caisse vous doit 5
27	R.B.A. + (A.J.A.)		-15					Vous devez à la caisse -15
28	RISCLE		-10					Vous devez à la caisse -10
29	S.C.P. AS	-22	-1				-4	Vous devez à la caisse -27
30	SARAMON SIMORRE		10					La caisse vous doit 10
31	SARRANT		22					La caisse vous doit 22
32	SEGOUFIELLE		17	-3				La caisse vous doit 14
33	SEISSAN							
34	SOLOMIAC		-17					Vous devez à la caisse -17
35	ST CLAR	30		37				La caisse vous doit 67
36	ST SAUVY			-12				Vous devez à la caisse -12
37	SUD ASTARAC 2020		15					La caisse vous doit 15
38	TOUGET		-4					Vous devez à la caisse -4
39	VAL D'ARROS + ESA		-13				-4	Vous devez à la caisse -17
40	VIC FEZENSAC	70	-13					La caisse vous doit 57
		0	0	0	0	0	0	0

N.B. : Les régularisations ci-dessus seront imputées sur les comptes financiers des clubs concernés avant le 30.06.2021